



ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE & MOBILISATION DES ACTEURS EN PACA

Une étude action du RREP

Précarité énergétique en Vaucluse : Etat des lieux territorial



Novembre 2011

Avec le soutien de



Et avec la participation du CETE Méditerranée.



Le projet ELPE, Etat des Lieux de la Précarité Energétique et mobilisation des acteurs en PACA, est porté par 3 associations, GERES, ECOPOLENERGIE et LOUBATAS qui travaillent sur la précarité énergétique depuis plusieurs années via des actions de terrain (projet Habitat Energie & Solidarité), l'animation du Réseau Régional Energie & Précarité (RREP), le projet européen FinSH...

Le projet ELPE a été monté pour conforter la dynamique initiée en 2007 par le Réseau Régional Energie & Précarité¹ (RREP) qui a permis d'engager un travail d'échanges et de mutualisation des expériences avec les acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique en PACA et de pointer les besoins des territoires sur cette problématique.

Il vise à :

- Mieux caractériser le problème de la précarité énergétique en PACA,
- Renforcer la connaissance des acteurs et des actions de lutte contre la précarité énergétique,
- Consolider la mise en réseau des initiatives menées à l'échelon local, départemental ou régional afin de leur assurer visibilité, reproductibilité et pérennité,
- Encourager l'émergence d'une dynamique structurée de réalisation d'actions, en adéquation avec les besoins identifiés.

Le projet est mené en deux grandes étapes, avec dans un premier temps un état des lieux à l'échelle régionale (réalisé en février 2011) puis l'élaboration d'une méthodologie de diagnostic à l'échelle territoriale en s'appuyant sur 4 territoires pilotes. L'ensemble des résultats sera partagé avec les acteurs régionaux.

Les 4 territoires pilotes sont les suivants :

- Un département – Alpes de Haute Provence, (accompagné par le GERES)
- Un territoire d'un département – le Haut Vaucluse, (accompagné par le GERES)
- Un Parc Naturel Régional du Verdon, (accompagné par le Loubatas)
- La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), (accompagné par ECOPOLENERGIE).

Les partenaires techniques pour les diagnostics territoriaux sont : l'association CEDER (84), le PACT 04, le Parc Naturel Régional du Verdon et la Communauté du Pays d'Aix. Le centre de recherche Norbert Elias accompagne l'équipe porteuse sur la méthodologie des états des lieux et apporte ainsi son expertise de recherche sur les conclusions.

Dans le cadre du projet ELPE, le RREP propose à ces territoires de se saisir de la thématique de la précarité énergétique et de les accompagner pour :

- Mener un travail de recensement des données / informations / actions / contact des acteurs (identifier les situations de précarité énergétique sur le territoire, les actions et dispositifs existants et les acteurs mobilisés)
- Analyser ces informations et développer un plan global d'actions de réduction de la précarité énergétique sur son territoire
- Organiser sur le territoire un rendu de l'état des lieux pour permettre la mobilisation des acteurs (créer une synergie de moyens sur le territoire, les chaînes d'intervenants à mobiliser)

Le présent rapport expose les résultats de ce travail et les pistes proposées pour lutter efficacement contre la précarité énergétique dans les Alpes de Haute Provence.

La mutualisation des 4 diagnostics de territoire permettra à l'équipe du projet ELPE de proposer une méthodologie de diagnostic reproductible sur d'autres territoires de la région ainsi qu'un guide des acteurs et des actions en vue de généraliser les expériences exemplaires et les chaînes d'intervenants à mobiliser.

Le projet ELPE est piloté par les associations



Et soutenu par :



Le CETE Méditerranée a apporté son soutien au projet en proposant son expertise pour l'utilisation des données INSEE (croisements de données issues du recensement de la population 2007).

SOMMAIRE

I. CARACTERISATION DES MENAGES	6
1. Une population concentrée à l'ouest	6
2. Un essor démographique en moins de 10 ans	7
3. Une augmentation des familles et ménages potentiellement fragilisés de par la composition de leur foyer.....	8
4. Une majeure partie de la population a des revenus faibles	8
II. CARACTERISATION DU BATI	10
1. Plus de 50 % de propriétaires occupants	10
2. Un habitat principalement diffus et individuel	11
3. Un habitat ancien	11
4. Le parc de logements sociaux publics est inégalement réparti ...	12
5. Le « mal logement » en Vaucluse	13
III. HYPOTHESE D'EXPOSITION A LA PRECARITE ENERGETIQUE	15
IV. SYNTHESE DES CHIFFRES CLES DU VAUCLUSE	20
VI. LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE EN HAUT VAUCLUSE	21
1. Contexte et historique du développement des projets de lutte contre la précarité énergétique en Haut Vaucluse.....	21
2. Les actions réalisées en haut Vaucluse	22

Introduction

Le Vaucluse est un des six départements de la région PACA qui peut se vanter d'être l'un des plus visités de France.

Situé entre la Drôme au Nord, les Alpes de Haute Provence à l'Est, le Var au Sud Est, les Bouches du Rhône au Sud Ouest, le Gard à l'Ouest et l'Ardèche au Nord Ouest, le Vaucluse est une véritable plaque tournante des flux Nord-Sud et Sud Ouest.

Le département de Vaucluse est découpé en :

- 3 arrondissements (Apt, Avignon, Carpentras)
- 24 cantons
- 151 communes (dont 4 villes de plus de 20 000 habitants : Avignon - Orange - Carpentras - Cavaillon)
- 4 Unités Territoriales (UT) : UT du Haut Vaucluse, UT du Comtat, UT du Grand Avignon et UT du Sud Vaucluse

Département du Vaucluse
Découpage par Unité Territoriale



Source : Site du Conseil Général 84

Le CEDER travaille sur l'UT du Haut Vaucluse (partie bleue de la carte ci-dessus). En conséquence, les actions et la méthodologie qui seront présentées dans ce dossier en partie V et VI porteront uniquement sur ce territoire.

I. CARACTERISATION DES MENAGES

1. Une population concentrée à l'ouest

> Avec sa **superficie de 3 567 Km²** et sa **population de 538 138 habitants** (INSEE 2007), le Vaucluse est le plus petit département de la région PACA.

Toutefois, sa densité de population qui est de 151 habitants au km² est supérieure à la densité de la population du territoire français (112 habitants/km²).

> On peut constater que la majeure partie de la population est concentrée à l'ouest du département notamment autour du pôle urbain et économique qu'est **l'agglomération d'Avignon**.

(Avignon ville 91 283 habitants, Orange 30 025 habitants, Carpentras 28 526 habitants, Cavaillon 25 596 habitants - INSEE 2007)



Source : INSEE 2007

> Cinq grandes zones peuvent être identifiées :

- **Au nord, le Haut-Vaucluse** est une plaine majoritairement viticole et agricole avec Orange comme pôle d'attraction.
- **A l'ouest, le Grand Avignon** concentre la majeure partie de la population du département ; c'est une zone urbaine et industrielle.
- **Au centre, le Mont Ventoux, le Comtat Venaissin et le Pays de Sault** présentent un paysage plus montagneux et une grande plaine maraîchère. L'arc comtadin avec le Mont Ventoux et les dentelles de Montmirail offre un paysage magnifique avec ses cultures en terrasses et ses villages perchés s'ouvrant sur une vaste plaine agricole ayant Carpentras en son centre.
- **Au sud ouest, les Monts de Vaucluse et le Pays des Sorgues** proposent une magnifique plaine agricole où s'entrecroise le réseau hydraulique des Sorgues que l'on peut voir se séparer à l'Isle sur la Sorgue.
- **Et plus au sud, le Luberon et son Parc naturel** ainsi que les Alpilles nous offrent des paysages montagneux et une végétation très diversifiée. Sa population est concentrée dans les plaines agricoles et dépend du bassin d'emploi d'Apt.

Hormis la zone du grand Avignon, le territoire du Vaucluse est principalement rural ce qui induit un habitat diffus et des problématiques liées aux transports et à l'accès aux services.

2. Un essor démographique en moins de 10 ans

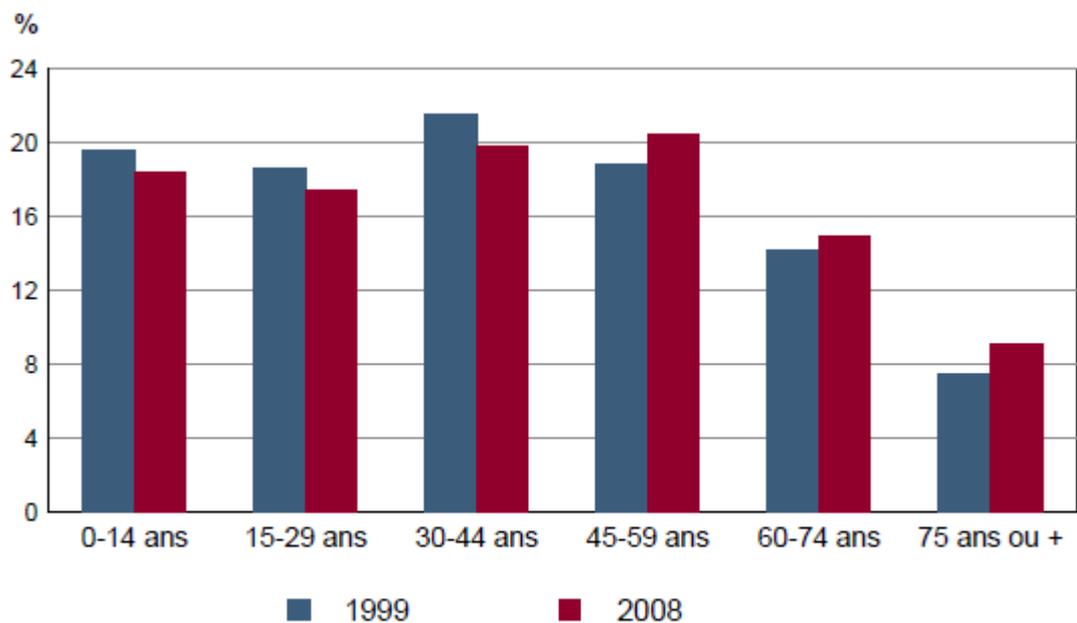
> Tout comme la région Provence Alpes Côte d'Azur, le département de Vaucluse a connu un essor **démographique du même niveau que la moyenne nationale ces dernières années. De 1999 à 2008, la population totale du Vaucluse a augmenté de 7.85 %** (évolution de 8,36% pour la population régionale).

> **On peut constater une décroissance des catégories de 0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 d'environ 2.5 %.**

Par déduction et à l'exception des 0-14 ans, on peut imputer en partie cet affaiblissement au cursus scolaire et au premier emploi.

En effet, les jeunes vauclusiens quittent souvent le département pour poursuivre leurs études et travaillent quelques années dans la région où ils ont suivi leur cursus ou réalisé leur apprentissage.

> L'accroissement des 45 - 75 ans peut donc partiellement s'expliquer par le retour « des enfants du pays » qui, après être partis se former dans d'autres départements, reviennent chez eux pour y acheter ou louer un logement et chercher du travail ou encore s'y installer pour la retraite.



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

3. Une augmentation des familles et ménages potentiellement fragilisés de par la composition de leur foyer

	2007			Evolution entre les 2 périodes	1999		
	Nb ménages	%	Nb personnes		Nb ménages	%	Nb personnes
ensemble	226 737	100	526 857	13%	200 170	100	488 886
ménage d'une personne	70 618	31	70 618	22%	58 098	29	58 098
hommes seuls	28 002	12	28 002	22%	22 924	12	22 924
femmes seules	42 615	19	42 615	21%	35 174	18	35 174
autres ménages sans familles	5 882	2,6	13 802	50%	3 930	2	8 522
ménages avec familles	150 237	66	442 437	9%	138 142	69	422 266
couple sans enfants	63 663	28	131 895	18%	54 060	27	113 037
couple avec enfant(s)	64 702	29	252 613	-2%	65 738	33	260 812
familles monoparentales	21 872	9,6	57 929	19%	18 344	9,2	57 929

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

> La majeure partie des personnes vivant dans le Vaucluse est en couple (56,6%). Nous pouvons constater que la part des couples sans enfant a augmenté de 18 % entre 1999 et 2007 alors que la part des couples avec enfants a diminué de 2 % sur la même période.

> Il existe une proportion non négligeable de personnes vivant seules (31,1 %), ce qui engendre souvent un budget avec des charges plus élevées, notamment pour le chauffage. Le nombre des familles monoparentales est également important (9,6 %) et peut connaître les mêmes difficultés.

L'augmentation de ces catégories entre 1999 et 2007 est la plus significative (22 % pour les ménages d'une personne et 19 % pour les familles monoparentales) tout comme en région PACA (19 % pour les ménages d'une personne et 18 % pour les familles monoparentales).

4. Une majeure partie de la population a des revenus faibles

Répartition par catégories socio-professionnelles

	2007		Evolution entre les 2 périodes	1999	
	Nb personnes	%		Nb personnes	%
Ensemble	438 595	100	9%	401 368	100
Agriculteurs exploitants	5 628	1,3	-22%	7 244	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19 272	4,4	10%	17 465	4,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	25 311	5,8	30%	19 403	4,8
Professions intermédiaires	53 572	12,1	22%	44 072	11,0
Employés	71 144	16,2	11%	63 808	15,9
Ouvriers	61 848	14,1	4%	59 229	14,8
Retraités	119 189	27,2	28%	92 917	23,2
Personnes sans activités professionnelle	82 631	18,8	-15%	97 230	24,2

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires.

> Comme nous l'avons mentionné au paragraphe I.2, la proportion des personnes de plus de 55 ans est importante. Nous pouvons constater que la part des personnes retraitées atteint 27 % et correspond à la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) la plus représentée sur le département. Le nombre de ses représentants a augmenté de 28 % depuis 1999.

> La deuxième CSP la plus représentée correspond aux personnes sans activité professionnelle. En effet, la configuration du territoire, majoritairement rural, avec un réseau de transports en commun peu développé et des bassins d'emploi concentrés autour des villes importantes du département, implique qu'il est relativement difficile de trouver un emploi dans le Vaucluse. Ces personnes bénéficient souvent des minima sociaux et disposent donc de revenus faibles.

Malgré ce contexte, nous pouvons noter une diminution significative (15 %) des représentants de cette catégorie depuis 1999.

> La part des ouvriers (14,1 %) et employés (16,2 %) est également importante. Ces professions ont généralement des revenus moyens et se trouvent de plus en plus touchées par les dernières augmentations du coût de la vie. Les travailleurs sociaux voient une augmentation du nombre de ceux-ci lors de leurs permanences. Cette catégorie, parfois appelée « les travailleurs pauvres », commence à être confrontée aux problèmes de précarité énergétique.

Niveau de revenus fiscaux annuel moyens

	VAUCLUSE	REGION PACA
Ensemble des foyers fiscaux	314 853	2 896 562
Revenu net déclaré moyen (en €)	20 347	22 612
Foyers fiscaux imposables	150 904	1 523 303
Revenu net déclaré moyen (en €)	32 220	34 610
Foyer fiscaux non imposable	163 949	1 373 259
Revenu net déclaré moyen (en €)	9 419	9 304

Source INSEE Chiffres clés du Vaucluse 2008

> Le revenu net annuel moyen des foyers fiscaux imposables vauclusiens est inférieur à la moyenne régionale alors que, dans le même temps, le revenu moyen des foyers non imposables est légèrement supérieur.

ZOOM sur les revenus fiscaux annuel moyens pour les 3 premiers déciles de la population

	VAUCLUSE	REGION PACA
Rapport inter-déciles	6,3	6,6
Limite du 1er décile	5 227	5 608
Limite du 2ème décile	8 760	9 596
Limite du 3ème décile	11 531	12 622

Source INSEE Chiffres clés du Vaucluse et de la région PACA 2008

> Les revenus fiscaux moyens des catégories de population représentant les 3 premiers déciles des Vauclusiens sont légèrement inférieurs à la moyenne régionale.

Taux de pauvreté¹

	VAUCLUSE	REGION PACA
Taux de pauvreté à 60%	17,6	15,4
Niveau de vie médiant des personnes sous le seuil de pauvreté en €	9 056	9 064
Taux de pauvreté selon le type d'espace en %		
rural	17,8	16,2
urbain	17,6	15,4

Source INSEE Chiffres clés du Vaucluse et de la région PACA 2008

> Ces données montrent que le taux de pauvreté du département de Vaucluse est légèrement supérieur à celui de la moyenne régionale. Cependant, contrairement à cette moyenne, il n'y a pas de distinction nette concernant la localisation géographique de cette population qui est également représentée en milieu rural et milieu urbain.

II. CARACTERISATION DU BATI

1. Plus de 50 % de propriétaires occupants



Source DDT 84 - 2008

> La répartition par statut d'occupation montre que le Vaucluse suit la même tendance que nous pouvons lire dans les données régionales, à savoir plus de 50 % de propriétaires occupants, environ 30 % de locataires en parc privé et 13 % de locataires en parcs HLM.

> Selon les données recueillies par la Direction Départementale des Territoires (DDT 84), il apparaît qu'un logement sur dix est potentiellement indigne (logements insalubres, logements exposant à un risque d'intoxication au plomb, logements menaçants, ruines, habitats précaires..) (cf chapitre II.4 « Le mal logement » page 10)

¹ Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian

² Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

2. Un habitat principalement diffus et individuel

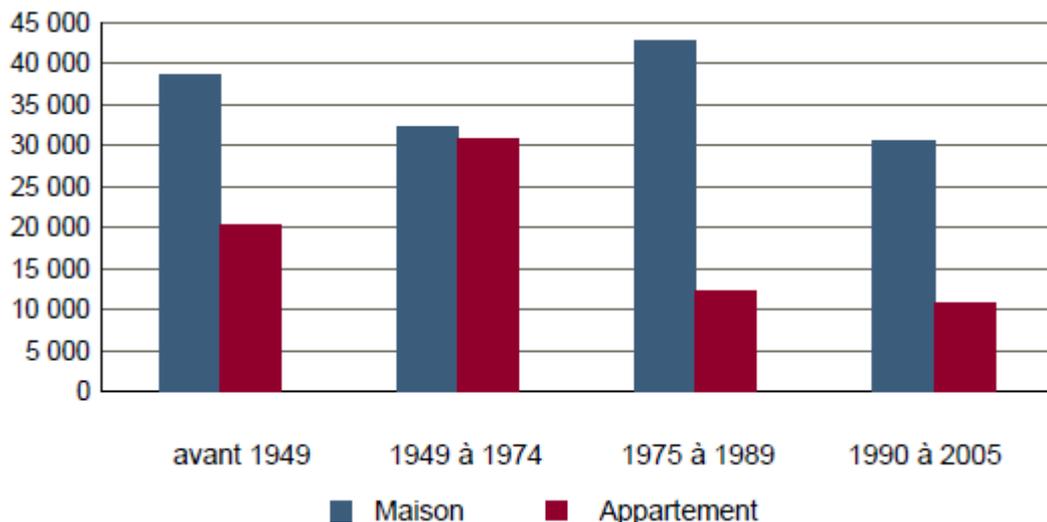
	VAUCLUSE		REGION PACA	
	nb	%	nb	%
Ensemble	266 104	100	2 803 455	100
Résidences principales	226 761	85,2	2 134 585	76,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	19 277	7,2	484 591	17,3
Logements vacants	20 067	7,2	184 279	6,6
Maisons	173 840	65,3	1 140 325	40,7
Appartements	89 831	33,8	1 627 680	58,1

Source INSEE Chiffres clés du Vaucluse 2008

> Contrairement à la moyenne régionale, le département de Vaucluse possède une proportion de logements individuels deux fois supérieure à la part de logement collectifs. Cette répartition est fortement liée à la ruralité du territoire et à son maillage diffus.

3. Un habitat ancien

> Si on regarde de plus près les périodes de construction de ces logements, nous constatons une forte proportion de logements pouvant être considérés comme des « passoires énergétiques », soit des logements à très fortes consommations d'énergie.



Source : INSEE RP 2008 exploitation principale

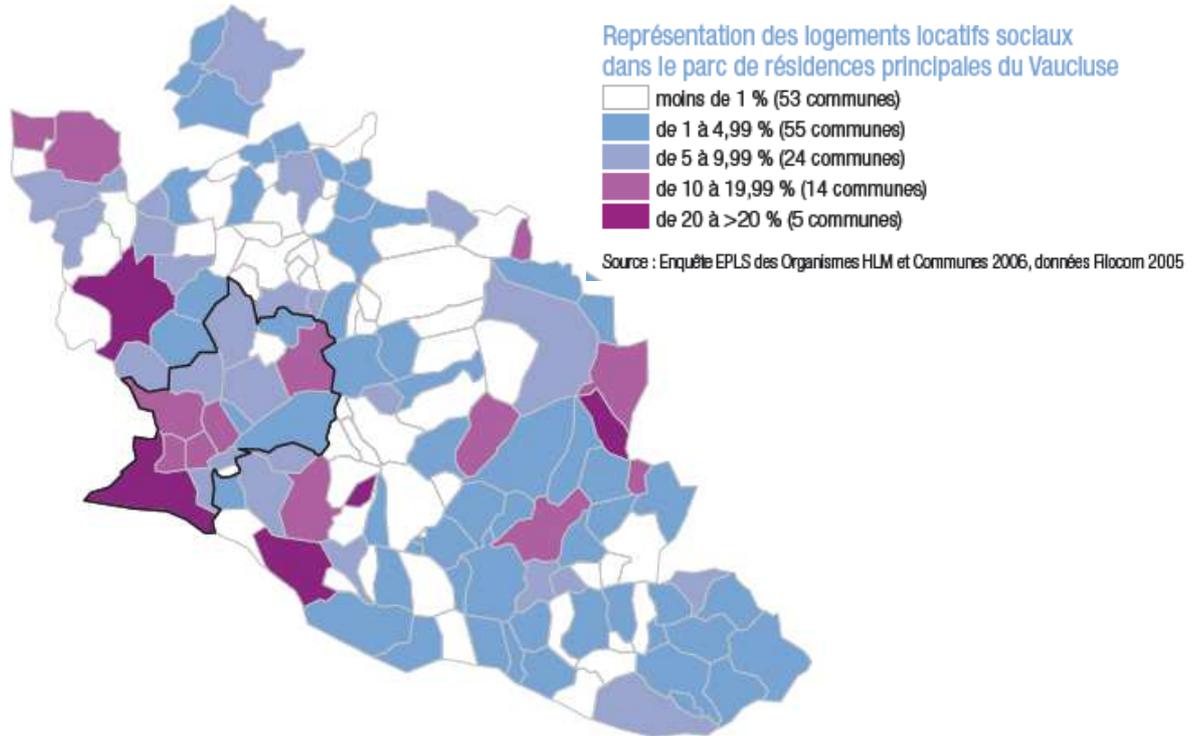
> Ces logements sont tous ceux construits avant la première réglementation thermique (1974) auxquels peuvent être rajoutées toutes les constructions réalisées dans la période 1975-1989.

De plus, la grande proportion de maisons individuelles met également en évidence une tranche de population ayant de fortes dépenses liées à l'énergie, notamment le chauffage. En effet, de par leur isolement, les maisons individuelles ont des consommations plus importantes qu'un appartement de même surface.

4. Le parc de logements sociaux publics est inégalement réparti

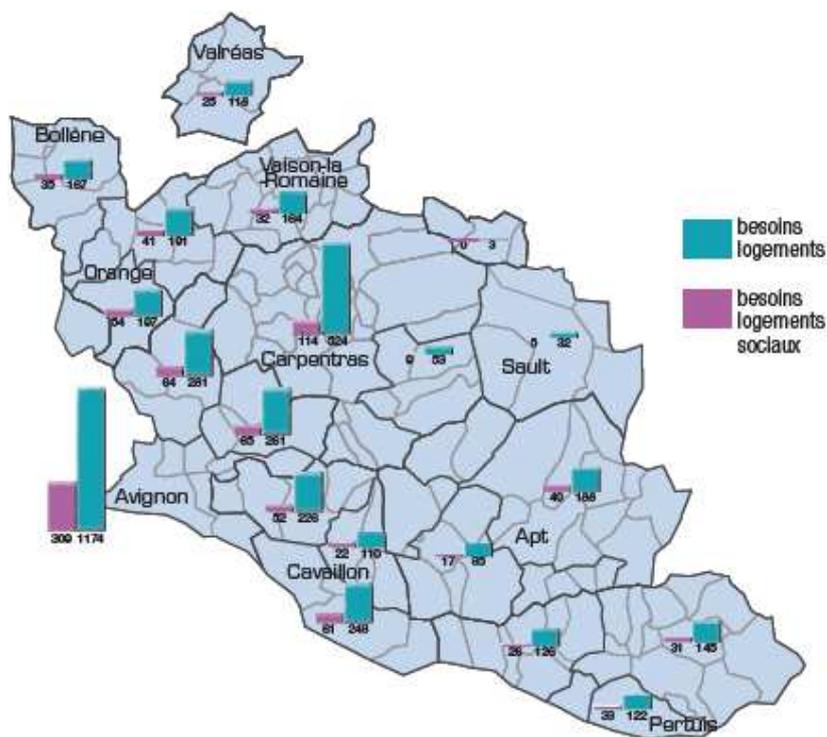
> Malgré une forte augmentation de la construction neuve, la part des logements sociaux est en baisse (- 0.5 % de 2003 à 2005 selon les données Filocom) et le nombre de logements financés reste faible au regard du nombre de logements autorisés.

Représentation des logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales en Vaucluse



> Comme nous avons pu le voir en première partie, la population vaclusienne est majoritairement concentrée à l'ouest tout comme son parc de logement sociaux publics.

Définition des besoins en logements de 2005 à 2014 par EPCI



> Selon les tendances mises en avant dans « La lettre du développement durable » de la DDT en juin 2008, les besoins en logements neufs sont estimés à 4 200 logements par an sur les dix prochaines années.

> Selon la même source, il apparaît également que le Vaucluse est un des départements les plus pauvres de France métropolitaine avec des écarts de revenus notables. En effet, 8 ménages sur 10 peuvent prétendre à un logement social, les ménages jeunes (- de 30 ans) étant les premiers concernés.

5. Le « mal logement¹ » en Vaucluse

> Les données présentées ci-dessous sont issues de l'étude « les ménages mal-logés : besoins d'adaptation et de renouvellement du parc de logement » menée par le bureau d'étude Guy TAIEB Conseil en janvier 2007.

> Il est relativement complexe d'estimer avec précision le volume global du mal logement car celui-ci dépend des indicateurs sélectionnés. Dans cette étude les cinq indicateurs retenus sont issus des données de trois sources différentes, à savoir les fichiers FILOCOM, les données INSEE-RG 99 et les fichiers de la CAF.

DEPARTEMENT	Ménages mal logés	Taux	PPPI	Suroccupation lourde	logement provisoire	Taux d'effort de 40 % et +	Cumulés	POTSO
Alpes-de-Haute-Provence	7 100	11,5%	3 500	400	400	400	2 400	4 700
Hautes-Alpes	6 700	12,7%	3 100	400	300	300	2 600	3 300
Alpes-Maritimes	41 200	8,7%	17 000	6 300	2 100	6 000	9 800	28 300
Bouches-du-Rhône	109 700	14,4%	66 400	5 600	4 000	8 800	24 900	30 900
Var	48 100	11,9%	22 600	3 500	7 200	4 200	10 600	24 500
Vaucluse	27 700	13,5%	15 300	1 100	500	2 200	8 600	11 900
PACA	240 000	12,3%	128 000	17 000	14 000	22 000	59 000	104 000

¹ Le mal-logement est un néologisme francophone destiné à définir la situation d'insalubrité et/ou de grande précarité d'une partie des usagers (habitant dans au maximum 9 m²) ou aspirants au logement (habitant à plusieurs dans des chambres des foyers).

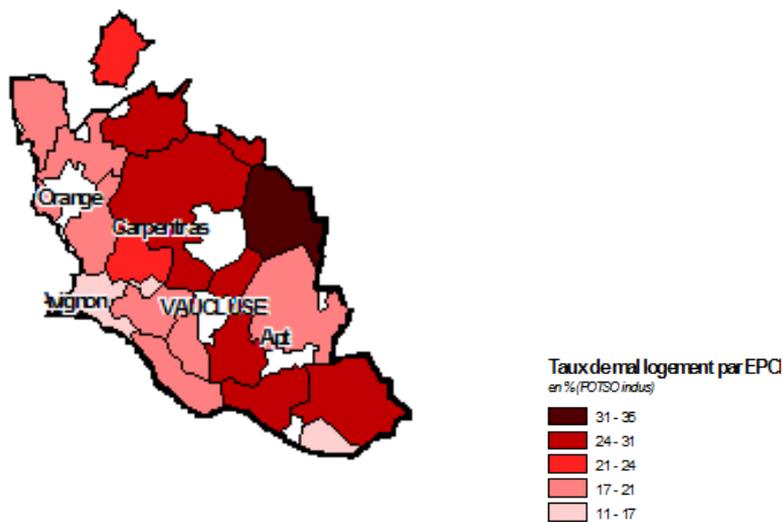
PPPI = Parc Privé Potentiellement Indigne / PO TSO = Propriétaire Occupant Très Social

En résumé nous pouvons dire que le département de Vaucluse :

- est moins concerné par la sur-occupation lourde des logements (1.5 %) que les trois départements situés sur le littoral,
- possède un parc privé potentiellement indigne important (13 %),
- est en dessous de la moyenne régionale concernant le taux d'effort¹ des ménages (12,7 %),
- possède le taux de propriétaires occupants très sociaux (PO TSO) le plus élevé de la région après les départements de montagne (18.3 %).

Le département de Vaucluse est très touché par le phénomène de mal logement (13,5 % hors PO TSO) du fait du poids de son parc potentiellement indigne.

Présentation du mal logement par EPCI en taux



> Le phénomène de mal logement est particulièrement important dans les zones les moins occupées et les plus rurales du territoire.

¹ Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale).
Le taux d'effort est dit « net » si l'aide au logement perçue par le ménage est déduite de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire.
Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir « solvabilisateur » des aides.

III. HYPOTHESE D'EXPOSITION A LA PRECARITE ENERGETIQUE

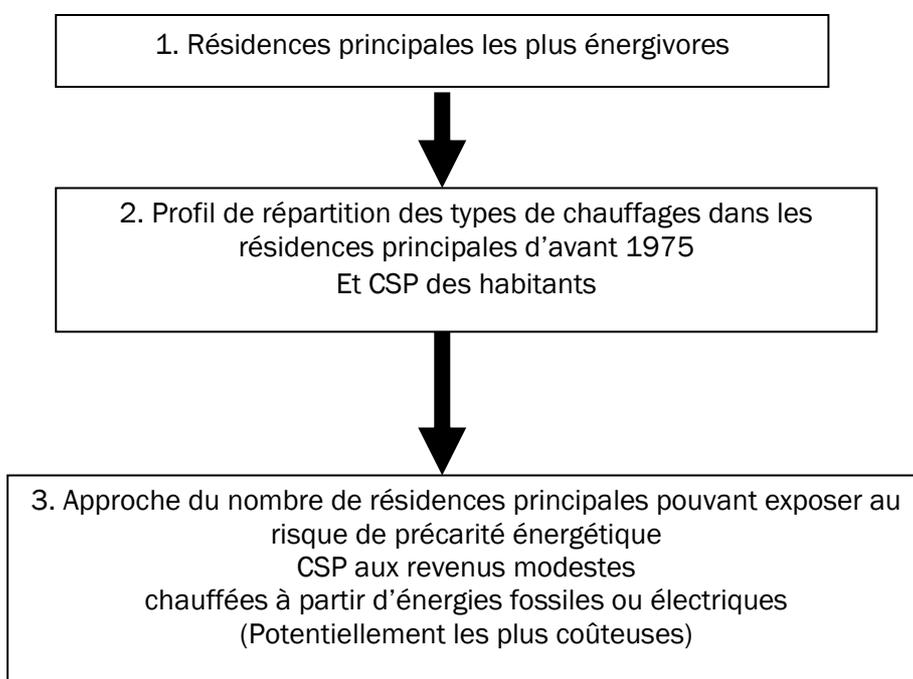
Les informations suivantes sont issues de croisements de données - réalisées par le Centre d'Etude Technique du Ministère de l'Equipement de Marseille (CETE).

Le croisement de variables a été réalisé à partir du Fichier détail : individus localisés au niveau du canton-ou-ville / pseudo-canton (base de données extraite à partir des résultats du recensement de la population de 2007, disponible :

<http://www.recensement-2007.insee.fr/fichiersDetailTheme.action?codeTheme=INDCVI>)

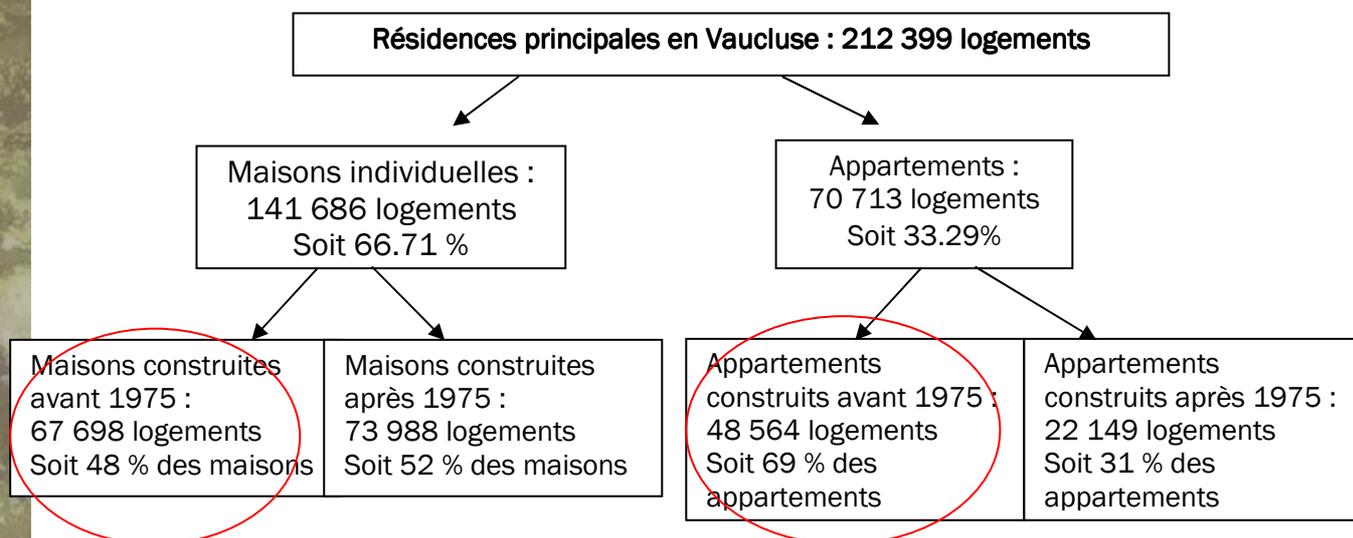
Ils vont nous permettre de faire une hypothèse de calcul du nombre minimum de foyers les plus exposés au risque de précarité énergétique.

Logique adopté par cumul des critères suivants :



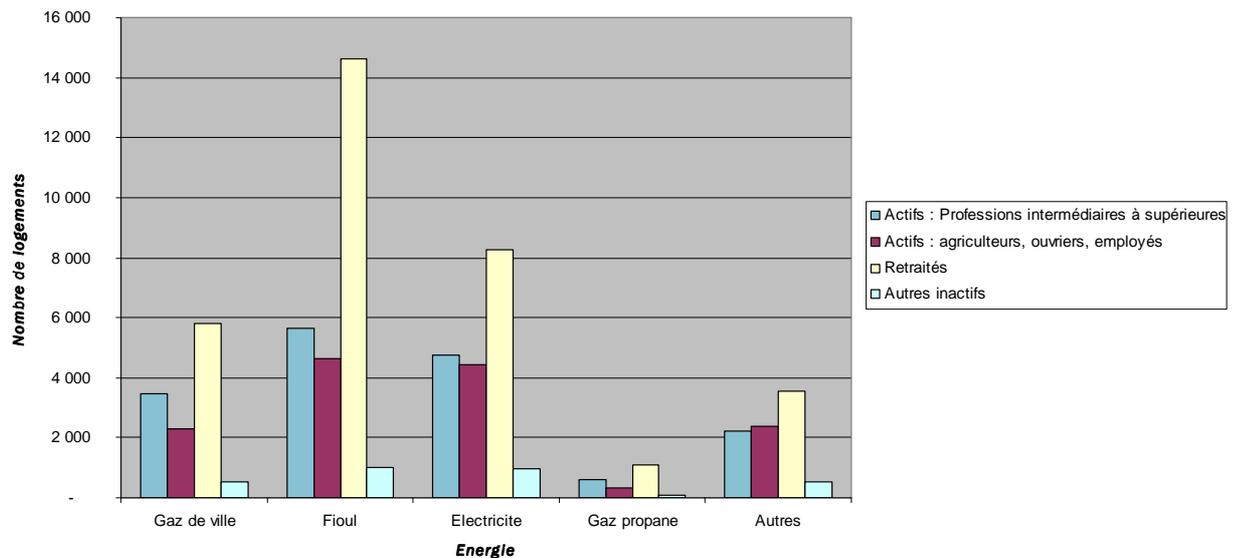
1. Nombre de résidences principales pouvant potentiellement générer des situations de précarité énergétique

Nous avons décidé de cibler nos recherches en partant du nombre de résidences principales, de séparer les maisons individuelles et les appartements et d'en extraire les plus énergivores, soit théoriquement les logements construits avant la réglementation thermique de 1974 (cette hypothèse se base sur l'idée que ces logements n'ont pas subi de rénovation thermique).



> Les logements construits jusqu'au début des années 2000 ont des besoins de chauffage importants, notamment les logements construits avant la première réglementation thermique de 1974. Selon les données présentées ci-dessus, **48 % des maisons individuelles et 69 % appartements** ont été construits avant cette réglementation (soit **55 % du parc total de logements**).

2a. Répartition des types de chauffages dans les maisons individuelles d'avant 1975 et CSP des habitants



> Le fioul et l'électricité sont les 2 énergies les plus utilisées en maisons individuelles et se retrouvent principalement chez les retraités.

> Le faible coût des énergies à cette époque n'a pas incité les constructeurs de logements à investir dans l'isolation, préférant investir dans un système de chauffage performant (pour l'époque).

Depuis 2008, les prix des combustibles fossiles (fioul, gaz de ville, gaz propane) ainsi que ceux de l'électricité augmentent de façon inexorable. Il est donc important d'inciter les propriétaires de ces logements à isoler leur bien en vue de réduire les charges des occupants.

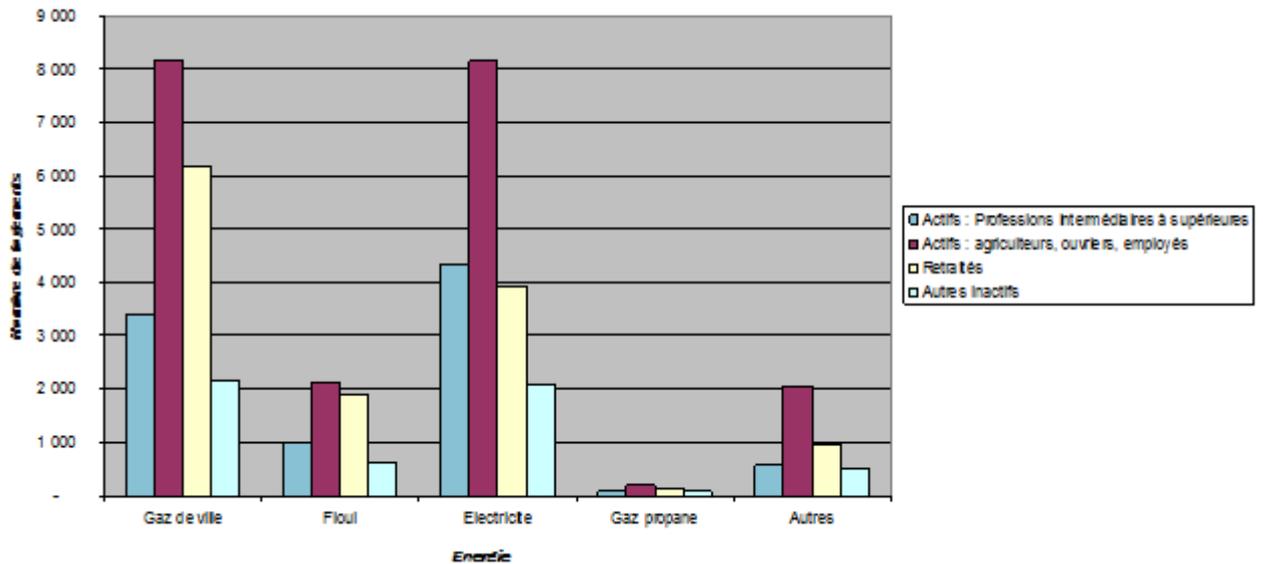
Dans un projet de rénovation, il est important de réduire en premier lieu les charges en isolant le bâtiment avant de changer le système de chauffage.

> Les logements individuels anciens du parc vaclusien dont les habitants sont propriétaires, sont majoritairement chauffés au fioul.

Ce système de chauffage fonctionnant généralement sur des émetteurs à eau (radiateurs ou plancher chauffant), il peut être envisagé de remplacer la chaudière existante par un générateur de chaleur plus performant et moins onéreux en fonctionnement. Les maisons équipées de systèmes au gaz de ville sont également concernées.

> Cependant, le choix disponible pour un changement de chauffage est beaucoup plus restreint pour les ménages étant propriétaires d'un logement chauffé à l'électricité. En effet, étant chauffés par des systèmes décentralisés, il ne peut être envisageable d'installer une chaudière centrale sans générer de très gros travaux (la mise en place du réseau de radiateurs par exemple). La seule solution possible est d'installer des appoints décentralisés type poêle à bois.

2b. Répartition des types de chauffages dans les appartements d'avant 1975 et CSP des habitants

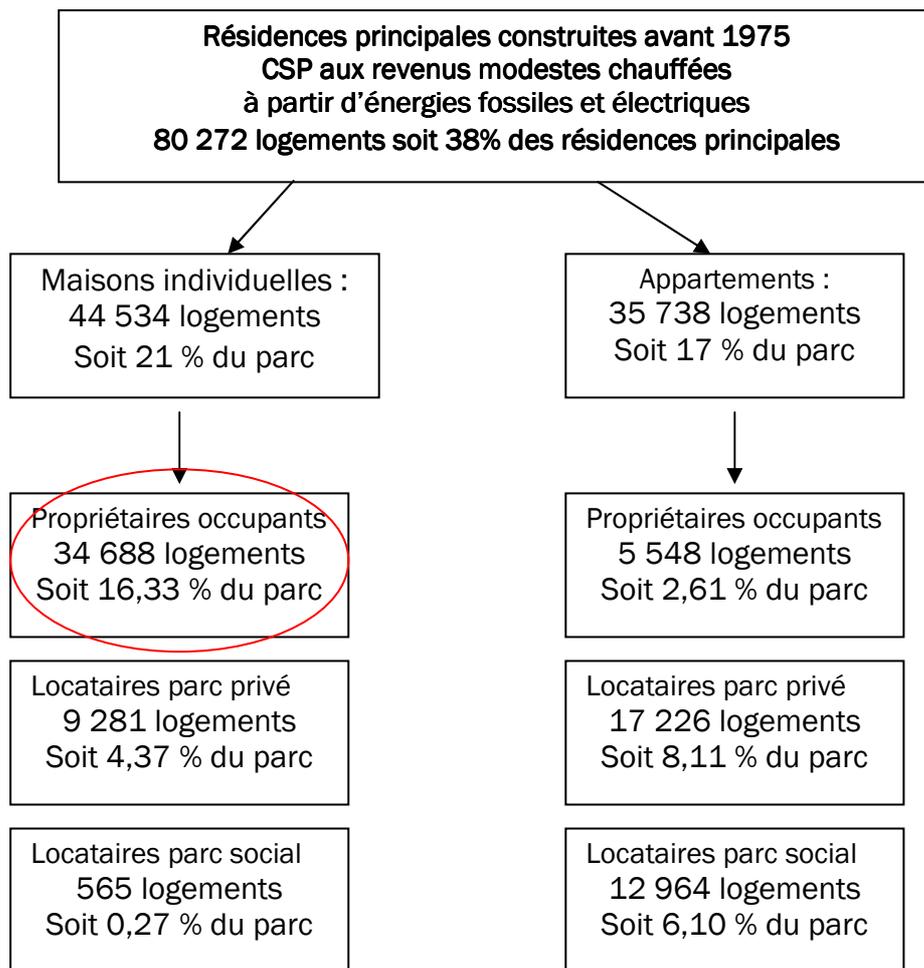


grandes villes et peuvent ainsi profiter des réseaux de gaz de ville proposés sur ces communes.

L'électricité est également fortement représentée. Avec son investissement très peu onéreux, ce système est celui qui est le plus souvent installé dans des logements locatifs.

Ces types de chauffage concernent majoritairement les ouvriers et employés vivant dans des appartements.

3. Hypothèse basse du nombre de foyer potentiellement exposés à des risques de précarité énergétique



> L'hypothèse de calcul présentée nous permet de mettre en évidence que **38% des foyers en résidences principales** sur le Vaucluse sont **potentiellement concernés par la précarité énergétique** (attention, cette hypothèse exclut des catégories de logement et de foyers qui peuvent également être concernées par ce phénomène.).

> Cette méthode permet d'identifier **34 688 foyers modestes** résidant dans des maisons individuelles construites avant la réglementation thermique de 1974 étant chauffés avec des énergies fossiles ou électriques. Ces ménages sont donc directement concernés par les futures augmentations de charges car ils disposent de logements ayant de forts besoins de chauffage et étant chauffés avec des énergies qui risquent de subir de fortes augmentations.

> Il existe différents programmes d'aide à la rénovation (comme le programme Habiter mieux par exemple) pouvant permettre aux propriétaires occupants d'améliorer leur logement. Cependant, il est beaucoup plus difficile pour les propriétaires occupants d'appartements de bénéficier de ces programmes de rénovation (difficulté technique de mise en œuvre, règlement de copropriété...)

> Les 18,85% de locataires vont également connaître des difficultés pour trouver des dispositifs les accompagnant dans la réhabilitation de leur logement. En effet les programmes actuels sont à destination des propriétaires bailleurs et il est très difficile de motiver les bailleurs à réaliser des travaux d'amélioration thermique.

IV. SYNTHÈSE DES CHIFFRES CLES DU VAUCLUSE

En conclusion, nous pouvons donc mettre en évidence les données suivantes sur le département de Vaucluse :

- la population est concentrée à l'ouest,
- une augmentation significative des ménages d'une personne (22 %) et des familles monoparentales (19 %)
- une importante proportion de revenus faibles (retraités (27,2%), personnes sans activité professionnelle (18,8), employés (16,2), ouvriers (14,1))
- les propriétaires occupants sont majoritairement des retraités
- le parc de logement est majoritairement construit avant 1974 (48% des maisons individuelles et 69% des appartements)

> Le taux de pauvreté du département de Vaucluse est légèrement supérieur à celui de la moyenne régionale mais contrairement à celle-ci, il n'y a pas de distinction nette concernant la localisation géographique (milieu rural ou urbain)

> Contrairement à la moyenne régionale, le département de Vaucluse, en raison de la forte ruralité de son territoire, possède une proportion de logements individuels deux fois supérieure à la part de logement collectifs. L'ensemble de ce bâti est majoritairement antérieur aux réglementations thermiques et donc particulièrement économe.

> La répartition fait apparaître 50 % de propriétaires occupants, environ 30 % de locataires en parc privé et 13 % de locataires en parcs HLM.

> 8 ménages sur 10 peuvent prétendre à un logement social et les besoins en logements neufs sont estimés à 4 200 logements par an sur les dix prochaines années.

VI. LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE EN HAUT VAUCLUSE

1. Contexte et historique du développement des projets de lutte contre la précarité énergétique en Haut Vaucluse

> Le CEDER a été fondé en 1981 sur le secteur de la Drôme provençale pour promouvoir les savoir-faire et savoir-vivre écologiques.

Nyons étant à la frontière du Vaucluse, il a été décidé d'ouvrir une antenne en 2004 sur Vaison la Romaine et Orange afin de répondre aux problématiques des Hauts Vauclusiens.

> Dès son origine, l'Espace Info-Energie du Haut Vaucluse (HV) se rapproche de l'Unité Territoriale¹ du Haut Vaucluse, notamment du Service Insertion, Politique de la ville et Jeunesse. Cela a permis de développer ensemble des projets de maîtrise de l'énergie pour les personnes en difficulté sociale, ces derniers étant les usagers des structures d'actions sociales et d'insertion du HV.

Ce programme, appelé « Maîtrise de l'énergie sociale » est élaboré pour répondre à une demande forte de l'Unité Territoriale du Haut Vaucluse (UTHV).

> Soucieux de vouloir créer un réseau de partenaires, le CEDER investit du temps pour permettre à ses chargés de missions de rencontrer tour à tour tous les acteurs de l'action sociale et de l'insertion afin de présenter son champ d'action, de recenser les besoins du territoire et d'imaginer, avec les acteurs de première ligne, des programmes d'actions permettant la sensibilisation à la maîtrise de l'énergie des ménages en situation de précarité.

> Une enquête sur les besoins des structures est ainsi réalisée permettant de créer des programmes adaptés, en s'appuyant sur un réseau de premier plan.

L'avantage de cette méthodologie est de proposer des projets élaborés selon les besoins des partenaires et offrant donc un « meilleur accueil » sur le terrain qu'un projet réfléchi uniquement du point de vue des techniciens du CEDER.

La lutte contre la précarité énergétique ne peut être abordée sans un réel partenariat des acteurs de l'énergie, du social et du logement. Le décloisonnement de ces secteurs est donc indispensable à la réussite de projets.

> Chaque année, le CEDER consulte son réseau de partenaires en vue de recenser les besoins des structures et d'élaborer ses programmes d'actions. La consultation se fait par mail ou lors de « réunions partenaires » organisées par le Service Insertion et Politique de la ville et Jeunesse de l'UTHV. Ces rencontres réunissent une fois par mois les partenaires de l'action sociale et de l'insertion travaillant sur l'UTHV et invitent régulièrement des partenaires à présenter une action ou un projet.

> En 2009, le partenariat avec le Conseil Général s'étend en s'ouvrant au Service Solidarité gérant le Fonds Départemental Unique de Solidarité Logement (FDUSL). Cela permet de travailler plus concrètement sur des dossiers jusqu'à leur résolution et de gagner en transversalité au sein des services du Conseil Général.

Des actions fortes ont pu être mises en place en s'appuyant sur les Centres Médico-Sociaux (CMS) qui sont les structures d'action sociale du département.

> En 2010, le réseau s'enrichit de la participation de la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable (DADD), créant ainsi une ouverture avec les acteurs du logement et de l'environnement.

¹ Une Unité Territoriale a une compétence générale en matière de mise en œuvre et de gestion de l'action sociale et médico-sociale sur un territoire donné. Elle représente l'administration départementale sur son territoire de compétence. Elle exerce l'autorité hiérarchique et la coordination de l'action sociale des Centres Médico-Sociaux (CMS) et des services qui lui sont rattachés

Un partenariat avec l'ADIL de Vaucluse et Habitat et Développement 84 est à l'étude ce qui permettra, à terme, de mieux connaître les champs d'action de chaque structure et ainsi optimiser l'orientation des particuliers en fonction de leurs demandes.

2. Les actions réalisées en haut Vaucluse

> Le territoire du haut Vaucluse est le creuset de nombreuses innovations en matière d'action de lutte contre la précarité du fait du réseau d'acteurs mis en place à l'initiative du CEDER depuis 2004.

> Dans le cadre de cette étude, nous avons consulté l'ensemble de nos partenaires techniques locaux afin de recenser les actions qu'ils réalisent sur cette thématique. Cependant, seul le Centre Social Oustau de l'Aygues à Orange nous a retourné une fiche action (fiche action n°10). Hormis cette fiche, toutes les actions présentées ci-dessous ont été conduites par le CEDER.

> Les actions que nous vous présentons sont résumées en trois catégories :

1. Informer les publics
2. Former les professionnels sur la précarité énergétique
3. Diminuer les consommations d'énergie

1. Informer les publics

> De nombreuses structures bénéficient d'actions de sensibilisation auprès de leur public notamment des ateliers de sensibilisation collectifs (voir fiche action 3,4 et 5).

> Le CEDER en partenariat avec la Cyber base de la Maison du département d'Orange a développé un atelier d'initiation à l'outil informatique (logiciel tableur) permettant aux participants de réaliser un suivi de leurs consommations d'électricité (voir annexe 6).

> Conscient que le public en difficulté sociale ne sollicite pas (ou très peu) les Espaces Info→Energie (EIE), le CEDER a développé des permanences spécifiques sur la compréhension des factures énergétiques et la maîtrise de l'énergie qui sont réalisées dans des résidences locatives en partenariat avec les bailleurs sociaux et des structures d'actions sociale du territoire (voir fiche action 2 et 9).

> Des outils de sensibilisation ont également été développés comme un cache-facture permettant de lire rapidement ses factures d'électricité, un court métrage sur les éco-gestes réalisé par des jeunes en partenariat avec le l'AGC loisirs de Valréas. Le CEDER a également accompagné l'agence immobilière à vocation sociale SOLIGONE sur la refonte de la partie éco-gestes de son guide du locataire (voir fiche action 7).

> Le Centre Social de l'Oustau de l'Aygues en partenariat avec GDF-Suez réalise une action « médiation sociale énergie ». Le but de cette médiation est d'informer les particuliers sur la maîtrise des consommations d'énergie, les modes de paiement des factures, les aides potentielles, la sécurité des installations intérieures de gaz et d'électricité, le Tarif Spécial de Solidarité (T.S.S.) en gaz naturel, le Tarif de Première Nécessité (T.P.N.) en électricité (voir fiche action 10).

2. Former les professionnels sur la précarité énergétique

Différentes actions ont également été développées à l'attention des travailleurs sociaux. Le but de ces actions est de leur apporter des connaissances sur cette thématique ainsi que des outils leur permettant de mieux appréhender le phénomène de la précarité énergétique (Voir fiche action 2 et 8).

3. Diminuer les consommations d'énergie

Nous n'avons référencé qu'une seule action de ce type sur le Haut Vaucluse (voir fiche action 1).

Un projet expérimental d'accompagnement de 30 familles à domicile sur la maîtrise des charges d'énergie et d'eau a été conduit par le CEDER en 2010-2011. Ces familles se sont vues remettre un kit économe personnalisé (ampoules basse consommation, réducteurs de



débit, multiprises à interrupteur...) afin de limiter leurs consommations. Dans ce souci nous avons également fait intervenir des professionnels pour la réparation de fuites d'eau, l'entretien de chaudières...

Une évaluation des impacts de ce projet auprès des familles est actuellement en cours.

Fiche action de lutte contre la précarité énergétique N° 1

Titre de l'action :

Accompagnement à domicile sur la maîtrise des charges locatives d'énergie et d'eau

Contact :

Laëtitia PELLEREY – Responsable de projet précarité énergétique et maîtrise de l'énergie - CEDER

Période de réalisation :

> 2 phases d'expérimentation de mai à juillet 2010 et de novembre 2010 à février 2011

Partenariat :

> Unité Territoriale du Haut Vaucluse (UTHV), Service Solidarité Logement du CG84, les 4 centres médico-sociaux.

Territoire d'intervention :

> Le Haut Vaucluse en s'appuyant sur les différentes zones d'intervention des centres médico-sociaux.

Résumé de l'action :

> Accompagnement à domicile de familles orientées par les travailleurs sociaux en vue de les sensibiliser à la maîtrise des charges locatives d'énergie et d'eau.
> Création d'un fonds pour le financement de petit matériel économe et/ou intervention de professionnels.

Objectifs de l'action (préventif/curatif) :

> Action préventive visant à réduire la consommation énergétique et/ou à améliorer le confort par la mise en œuvre d'actions concrètes et adaptées au logement et à la composition de la famille.

Au niveau local et global, quels sont les besoins précis auxquels répond cette action ?

> Selon les rapports annuels du Fonds de Solidarité Logement (FSL), les habitants du Haut Vaucluse représentent la plus grande proportion des demandeurs d'aide curative du fonds (33 %). Au vu de ces chiffres, il paraissait indispensable de mettre en place des actions préventives.

Mode d'intervention : quelles sont les actions mises en place pour répondre à ces besoins ? Qui les met en place et comment (temps de travail) :

> L'accompagnement comprenait trois interventions :

1 ^{ère} visite	Entre 2 visites	2 ^e visite	Entre 2 visites	3 ^{ème} visite
Prise de contact Diagnostic logement et comportement Préconisations de petits travaux 1 ^{ère} phase d'expérimentation	Rédaction du rapport d'intervention et préconisation petits travaux (CEDER)	Remise du matériel économe 2 ^{ème} phase d'expérimentation	La famille s'engage à appliquer les gestes économes	Bilan de l'action avec la famille

- 
- > Le CEDER accompagnait à domicile la famille pour que cette dernière dispose :
 - de conseils neutres, objectifs et indépendants des fournisseurs d'énergie,
 - de conseils personnalisés sur sa consommation d'eau et d'électricité spécifique (utilisation de son équipement électroménager),
 - des préconisations de petits travaux ou équipements économes.

> Une enveloppe de 500 € par famille était allouée par le Fonds Départemental Unique de Solidarité Logement (FDUSL) permettant de financer du petit matériel économe (ampoules, réducteurs de débit, chasse d'eau double flux...) ou l'intervention de professionnels (réparation de fuite d'eau, entretien chaudière, pose d'un contacteur heures creuses pour le chauffe-eau...).

> L'accompagnement à domicile était donc réalisé sur 3 demi-journées par famille soit 90 jours pour les visites à domicile (comprenant temps de déplacement et de traitement du dossier), 5 jours d'administratif général (création des outils, réunion avec les travailleurs sociaux des CMS, rédaction du bilan...) ainsi que 10 jours consacrés à la coordination du dispositif ATL 84 (achat du matériel, suivi des stocks....).

> Temps total consacré à l'action : 105 jours

Quel est le public ciblé ?

> Ce projet était destiné en priorité au public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et majoré. Il était étendu à tous les bénéficiaires de minima sociaux fréquentant les centres médico-sociaux du Haut Vaucluse et présentant des factures d'énergie élevées soit en raison d'une consommation excessive, soit en raison d'un cumul de factures, soit ayant bénéficié d'une aide financière du FDSUL (Fonds Impayé Energie (FIE)).

> Nombre de familles visées : 30

Financeurs de l'action : Unité Territoriale du Haut Vaucluse (UTHV), Service Solidarité Logement du CG84, ADEME, Conseil Régional PACA et la Fédération Caisse d'Epargne PACA Corse.

Quels sont les principaux résultats ?

> Les premiers résultats de l'évaluation à N+1 permettent de mettre en évidence que les familles qui se sont impliquées dans le dispositif ont réalisé des économies pouvant aller jusqu'à 540 € (eau + énergie).

Y a-t-il une évaluation pour cette action ? (mode d'évaluation de l'action)

> Une évaluation qualitative a été effectuée à la fin de chaque accompagnement. Le bilan fait apparaître un réel besoin des familles d'être accompagnées à leur domicile afin de s'approprier les gestes et habitudes concernant les consommations énergétiques (93 % des participants).

> La période hivernale paraît être la plus propice à ce type d'action. En effet, la consommation sur cette période étant plus importante, les familles sont plus réceptives à une action de maîtrise de l'énergie.

> Les évaluations ont fait ressortir une plus value « sociale » pour les participants. Ce dispositif permet à la famille d'être actrice de l'action et de son changement de comportement.

Nous avons pu constater que certains participants se sont sentis valorisés d'avoir été orientés dans ce projet.

Ceci a également pu permettre à certains de restaurer l'estime d'eux-mêmes et de s'ouvrir aux autres, par exemple envers leurs voisins ou amis en transmettant les connaissances acquises lors des Visites A Domicile (VAD).



Certains participants ont également écrit à leurs propriétaires afin de leur faire part des résultats du diagnostic logement.
Nous avons également pu constater que certaines familles se sont réapproprié leur logement notamment en le réaménageant ou le repeignant.

> Une évaluation quantitative à N+1 est actuellement en cours afin de mesurer l'impact sur les consommations après un an et vérifier auprès des familles s'il y a eu modification des comportements de façon durable.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

> Nous avons été confrontés à une difficulté concernant le suivi des consommations car peu de personnes conservent leurs factures. La mise en place par les fournisseurs d'énergie d'espace privé en ligne peut régler ce problème.

> La présence du travailleur social peut s'avérer être aussi bien un atout qu'une contrainte.

Dans la majeure partie des cas, nous avons pu constater que les familles se « livraient » plus facilement si le travailleur social n'était pas présent.

Cependant, lorsque notre intervention s'est déroulée chez des personnes cumulant plusieurs difficultés, la présence du travailleur social permettait de centrer le discours de la famille si elle s'écartait du thème de la visite.

Quelles améliorations pourriez-vous proposer ?

> Lors de la deuxième phase d'expérimentation, nous avons bénéficié de l'appui de Valérie FOINTIAT chercheur en communication engageante et méthodologie du changement de comportement.

Les techniques de la communication engageante sont particulièrement intéressantes pour les actions visant un passage à l'acte, une modification des comportements.

Nous avons pu constater que les personnes ayant bénéficié de cet apport se sont plus impliquées dans le dispositif. Il reste à évaluer l'impact sur les factures pour en mesurer l'intérêt.

Fiche action de lutte contre la précarité énergétique N°2

Titre de l'action :

Accompagnement technique des travailleurs sociaux du Conseil Général

Contact :

Laëtitia PELLEREY – Responsable de projet précarité énergétique et maîtrise de l'énergie - CEDER

Période de réalisation :

> De mai à décembre 2011 soit 6 jours par centre médico-social (CMS)

Partenariat :

> Unité Territoriale du Haut Vaucluse (UTHV), Service Solidarité Logement du CG84, les quatre centres médico-sociaux.

Territoire d'intervention :

> Le Haut Vaucluse en s'appuyant sur les différentes zones d'intervention des centres médico-sociaux.

Résumé de l'action :

> Cette action vise à accompagner les travailleurs sociaux sur des questions complexes liées à l'énergie dans le but de les aider à apporter des réponses à leurs usagers.

> Différentes formes ont été retenues :

- animation de permanences individuelles permettant de renseigner les personnes sur la composition de leur facture, les accompagner dans leurs démarches auprès des fournisseurs d'énergie, et/ou les aider à comprendre leurs consommations et ainsi permettre aux travailleurs sociaux d'être appuyés par un professionnel de l'énergie,
- session d'information technique à destination des travailleurs sociaux (« mini formation ») sur la lecture des factures, leur composition, les ratios de consommations...,
- animation de stand à l'espace ACCUEIL des CMS afin de toucher le public en attente d'un rendez-vous,
- travail à distance sur des dossiers complexes.

Objectifs de l'action (préventif/curatif) :

> Action préventive visant à permettre aux travailleurs sociaux d'acquérir des réflexes lorsque les personnes viennent les voir pour des problèmes liés à leurs factures d'énergie ou d'eau.

> Action qui peut s'avérer aussi bien préventive que curative selon les situations traitées lors des permanences.

Au niveau local et global, quels sont les besoins précis auxquels répond cette action ?

> Les travailleurs sociaux du département se voient de plus en plus confrontés à des questions liées aux consommations d'énergie et d'eau.

Il y a deux raisons fortes liées à cette augmentation des demandes. D'une part, le coût des énergies a fortement augmenté en 2010 (surtout le gaz de ville), ce qui implique un fort impact sur le budget déjà faible de leurs usagers et, d'autre part, la nouvelle procédure des fournisseurs d'énergie qui oblige les particuliers éprouvant des difficultés de paiement à faire négocier leur plan d'apurement par un travailleur social (le particulier ne parvenant plus à le faire en direct).

Il est essentiel de leur apporter des informations simples et claires afin qu'ils puissent renseigner leur public ou l'orienter vers un Espace Info → Energie.

Mode d'intervention : quelles sont les actions mises en place pour répondre à ces besoins ?

Qui les met en place et comment (temps de travail) :

> Chaque CMS a déterminé ses besoins en matière de permanence et session d'information.

- 
- > Les actions se déroulent sur une demi-journée à raison d'une journée complète par mois.
 - > Concernant les permanences, la fréquence des prises de rendez-vous est de un tous les $\frac{3}{4}$ d'heure soit quatre rendez-vous par permanence. Les travailleurs sociaux orientent des personnes qu'ils suivent sur les permanences s'ils estiment que ces personnes doivent rencontrer un professionnel de l'énergie (pour identifier une surconsommation, un reliquat de dette, les aider dans le choix de leur changement de chauffage, leur donner des pistes pour réduire les factures...)
 - > Les sessions d'information sont, elles, calibrées sur $\frac{1}{2}$ journée en fonction de la demande des équipes et peuvent compter jusqu'à 20 personnes.
 - > Les sessions d'accompagnement des travailleurs sociaux sont réalisées sur 12 $\frac{1}{2}$ journées par CMS soit 6 jours + 5 jours d'administratif général (création des outils, réunion avec les travailleurs sociaux des CMS, rédaction du bilan, déplacement...)
 - > Temps total consacré à l'action : 17 jours

Quel est le public ciblé ?

- > Ce projet est destiné aux travailleurs sociaux (TS) du Conseil Général 84 travaillant sur un des quatre CMS du Haut Vaucluse. Par extension, il est étendu à tous les bénéficiaires de minimas sociaux fréquentant les centres médico-sociaux du Haut Vaucluse.

Financeurs de l'action : Unité Territoriale du Haut Vaucluse (UTHV), Service Solidarité Logement du CG84, ADEME, Conseil Régional PACA et la Fédération Caisse d'Epargne PACA Corse.

Quels sont les principaux résultats ?

- > Les travailleurs sociaux commencent à se créer « une culture énergie » en intégrant certains ratios et en commençant à aborder les factures en kWh plutôt qu'en €.
- > Moins de personnes nous sont orientées pour « surconsommation » car les travailleurs sociaux commencent à avoir des réflexes et comprennent si les consommations sont importantes et liées au type de logement, à la composition familiale et au taux d'équipement des ménages.

Y a-t-il une évaluation pour cette action ? (mode d'évaluation de l'action)

- > Une évaluation qualitative sera réalisée avec chaque CMS à la fin du programme d'action (fin décembre 2011).
- De plus, nous tenterons de savoir si les personnes ayant été reçues en permanence ont appliqué les conseils lors de leur prochaine rencontre avec le travailleur social.

Nous pourrions également tenter d'identifier si des usagers des CMS se rendent aux permanences Info-Energie du CEDER ou les contactent.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

- > Difficulté de calage des actions avec les travailleurs sociaux dûe à leur grande charge de travail et à ce projet innovant dans la façon de travailler.
- > Difficulté de mobiliser les usagers, en effet sur 39 rendez-vous pris, 22 personnes se sont présentées.

Quelles améliorations pourriez-vous proposer ?

- > Développer des outils sur les gestes et comportements à adopter pour réduire les consommations, rédigés en plusieurs langues, notamment en arabe, voire avec uniquement des dessins pour apporter une solution simple aux personnes ne maîtrisant pas bien le français.



> Avoir un partenariat avec les fournisseurs d'énergie pour pouvoir contacter les plateformes solidarité (comme le font les travailleurs sociaux), afin d'essayer de résoudre certains dossiers en direct.

> Recontacter les particuliers quelques jours avant le rendez-vous pour le leur rappeler.

Fiche action de lutte contre la précarité énergétique N° 3

Titre de l'action :

Atelier collectif de sensibilisation à la maîtrise des charges

Contact :

Laëtitia PELLEREY – Responsable de projet précarité énergétique et maîtrise de l'énergie - CEDER

Période de réalisation :

> Deux phases d'expérimentation en mai 2010 et une en octobre 2010

Partenariat :

> Unité Territoriale du Haut Vaucluse (UTHV), Service Solidarité Logement du CG84, les 4 centres médico-sociaux.

Territoire d'intervention :

> Le Haut Vaucluse en s'appuyant sur les différentes zones d'intervention des centres médico-sociaux.

Résumé de l'action :

> Réalisation d'ateliers collectifs sur les éco-gestes, la lecture des factures, ...

Objectifs de l'action (préventif/curatif) :

> Action préventive visant à permettre aux familles en situation de précarité de mettre en œuvre des actions simples concernant la maîtrise des charges d'énergie et d'eau inhérentes à un logement.

Au niveau local et global, quels sont les besoins précis auxquels répond cette action ?

> Selon les rapports annuels du FDUSL, les habitants du Haut Vaucluse représentent la plus grande proportion des demandeurs d'aide curative du fonds (33%). Au vu de ces chiffres, il paraissait indispensable de mettre en place des actions préventives.

Mode d'intervention : quelles sont les actions mises en place pour répondre à ces besoins ?

Qui les met en place et comment (temps de travail) :

> Les ateliers de 2 heures ont été réalisés sous la forme de café-débat afin de créer un moment convivial autour des questions énergétiques.

> Les travailleurs sociaux ont déterminé une liste de personnes qui pouvaient être intéressées par l'atelier un mois avant la date de celui-ci. Une invitation a été envoyée 15 jours avant puis une relance téléphonique a été effectuée afin d'appuyer le courrier.

> Un support visuel (diaporama) était projeté afin d'illustrer les explications. Ce support est imprimé pour que chaque participant puisse repartir avec les informations. Différents documents sont également remis (guide pratique ADEME, fiche technique de l'Espace Info → Energie du CEDER, outils de lecture des factures...)

> Certaines familles ont été orientées sur un accompagnement à domicile. Elles ont été sélectionnées par le CMS et le CEDER parmi les participants aux ateliers.

> Les ateliers étaient réalisés sur 1 demi-journée soit 12 jours (comprenant temps de déplacement et préparation soit 1,5 jour par atelier) + 5 jours d'administratif général (création des outils, réunion avec les travailleurs sociaux des CMS, rédaction du bilan...)

> Temps total consacré à l'action : 17 jours

Quel est le public ciblé ?

> Ce projet était destiné en priorité au public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et majoré. Il était étendu à tous les bénéficiaires de minima sociaux fréquentant les centres médico-sociaux du Haut Vaucluse et présentant des factures d'énergie élevées soit en raison d'une consommation excessive, soit en raison d'un cumul de factures, soit ayant bénéficié d'une aide financière du FDSUL (Fonds Impayé Energie (FIE)).

> Nombre de familles visées : 120 soit 15 par ateliers

Financeurs de l'action : Unité Territoriale du Haut Vaucluse (UTHV), Service Solidarité Logement du CG84, ADEME, Conseil Régional PACA et la Fédération Caisse d'Épargne PACA Corse.

Quels sont les principaux résultats ?

> Les petits groupes formés, en moyenne 5 personnes, ont permis des échanges entre participants très intéressants. La gestion de groupes plus importants, par exemple quinze participants comme initialement prévu, n'aurait sûrement pas permis une telle interaction.

Le nombre de huit à dix participants paraît le plus adapté pour permettre une dynamique de groupe mais laissait assez de place à chacun pour échanger et poser ses questions.

Nous avons soumis notre interrogation quant à la taille du groupe à Madame Valérie FOINTIAT, Professeur des Universités à Metz et formatrice en communication engageante (technique de communication permettant d'amener les personnes à un changement de comportement) qui nous a confirmé qu'au vu du type de public ciblé et du message apporté, des groupes inférieurs à dix personnes auraient plus d'impact.

> Les ateliers sur les éco-gestes ou la lecture des factures d'électricité connaissent un franc succès.

> 34 % des participants ont été orientés sur un accompagnement personnalisé à la maîtrise de charges.

Y a-t-il une évaluation pour cette action ? (mode d'évaluation de l'action)

> Une évaluation qualitative a été effectuée à la fin de chaque atelier sous forme d'un petit questionnaire. 100 % des participants déclarent avoir trouvé l'atelier intéressant (dont 87 % très intéressant). Seulement une personne a déclaré qu'elle n'utiliserait pas les informations de l'atelier.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

> Le bilan fait apparaître qu'il est très difficile de mobiliser les personnes sur les ateliers collectifs (11 % du public invité et 31 % du public attendu).

Seul un CMS parvient à mobiliser au minimum huit personnes par atelier. Ceci est dû à la communication « familiale » de cette petite structure (ce CMS est le plus petit du territoire).

En effet, les agents d'accueil ont pu contacter individuellement les usagers pour leur présenter l'atelier et ainsi relayer les invitations qui leur ont été remises par leur Assistante Sociale (AS) ou leur Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF).

> Les discussions avec les travailleurs sociaux ont fait apparaître que le terme « collectif » pouvait repousser certaines personnes.

Pour pallier à cela, un des CMS ne communiquait pas sur des « ateliers collectifs » mais sur des ateliers où un petit groupe de personnes était invité à rencontrer un intervenant spécialisé dans les économies d'énergie et remettait les invitations en mains propres lors de rendez-vous.

Cette réflexion n'est pas propre à ce projet mais à toutes les structures mettant en place des ateliers collectifs. Les différents retours positifs montrent que le ciblage



précis des participants est essentiel. De plus, le nombre de participants excédant rarement dix personnes, l'objectif d'en réunir quinze à chaque atelier paraît trop ambitieux.

Quelles améliorations pourriez-vous proposer ?

> Il pourrait être envisagé de créer des ateliers plus participatifs avec des manipulations de matériel et expérimentation. Nous souhaiterions travailler sur cette refonte avec un chercheur en communication engageante dans le but de développer des actions plus participatives et plus ludiques.

Fiche action de lutte contre la précarité énergétique N° 4

Titre de l'action :

Ateliers « Maîtrise de l'énergie »

Contact :

Laëtitia PELLEREY – Responsable de projet précarité énergétique et maîtrise de l'énergie – CEDER

Romain FAVIER – Chargé de mission - CEDER

Période de réalisation :

Chaque année en fonction des partenaires.

Partenariat : (2010)

CCAS d'Orange

Le Pied à l'étrier – Bollène– Association d'insertion professionnelle

RENOVAL – Valréas– Association d'insertion professionnelle

Pôle ARGOS – Vaison la Romaine – Association d'insertion professionnelle

CCAS de Vaison la Romaine

Laissez les Fers - Orange

Territoire d'intervention :

Le Haut Vaucluse

Résumé de l'action :

Animation d'un atelier sur le thème de la maîtrise de l'énergie et la lecture des factures d'énergie à l'attention du public des différentes structures partenaires.

Objectifs de l'action (préventif/curatif) :

Sensibiliser les occupants des résidences aux économies d'énergie et les informer sur les consommations des différents systèmes. Mais aussi comprendre les factures d'énergie.

Au niveau local et global, quels sont les besoins précis auxquels répond cette action ?

Réduction des factures des participants grâce à leur participation à l'atelier.

Mode d'intervention : quelles sont les actions mises en place pour répondre à ces besoins ?

Qui les met en place et comment (temps de travail) :

Ces ateliers se déroulaient sur une demi-journée. La durée totale de cette action était de 17 jours en 2010.

Quel est le public ciblé ?

Public bénéficiaire des services des différents partenaires.

Financeurs de l'action :

Région PACA

ADEME

Conseil Général de Vaucluse

Quels sont les principaux résultats ?

Au total pour l'année 2010, nous avons eu une cinquantaine de participants.

La majorité des participants a trouvé ces ateliers intéressants et va mettre en application les informations recueillies.

Y a-t-il une évaluation pour cette action ? (mode d'évaluation de l'action)

Une évaluation à la fin des ateliers est remplie par les participants.



Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Mobiliser le public pour participer aux ateliers.

Quelles améliorations pourriez-vous proposer ?

Améliorer la communication notamment en créant des affiches pour la présentation des ateliers.

Fiche action de lutte contre la précarité énergétique N° 5

Titre de l'action :

Atelier informatique de création d'un outil de suivi de factures

Contact :

Laëtitia PELLEREY – Responsable de projet précarité énergétique et maîtrise de l'énergie – CEDER

Romain FAVIER – Chargé de mission - CEDER

Période de réalisation :

Minimum de 2 ateliers par an depuis 2010.

Partenariat :

Cyberbase de la Maison du département d'Orange.

Territoire d'intervention :

Le Haut Vaucluse

Résumé de l'action :

Atelier informatique de création d'un outil de suivi des consommations électriques

Objectifs de l'action (préventif/curatif) :

La Cyberbase propose des ateliers d'initiation à l'informatique. Nous avons profité de ces ateliers pour créer un tableur de suivi de consommation d'électricité afin d'anticiper les factures. De plus, au cours de l'atelier nous échangeons avec les participants sur les différents postes de consommation et leurs donnons des pistes pour maîtriser leur consommation.

Au niveau local et global, quels sont les besoins précis auxquels répond cette action ?

Les différents fournisseurs d'électricité estiment la consommation sur une période donnée. Il n'existe aucun outil de suivi pour noter ses consommations jusqu'au relevé et anticiper sa facture. Le but de cet outil est de relever ses consommations sur son compteur et de les noter dans celui-ci afin de connaître exactement sa consommation et donc estimer le montant de sa facture.

Mode d'intervention : quelles sont les actions mises en place pour répondre à ces besoins ?

Qui les met en place et comment (temps de travail) :

Les ateliers ont une durée de 2 heures. Ils sont planifiés en fonction des plages horaires consacrées à l'initiation de la Cyberbase.

Quel est le public ciblé ?

Ces ateliers sont ouverts à tous, le grand public est donc ciblé.

Financeurs de l'action :

ADEME

Région PACA

Conseil Général du Vaucluse

Quels sont les principaux résultats ?

Les participants nous disent avoir compris comment relever leur consommation et comprendre celle-ci, notamment savoir quels appareils consomment.

Y a-t-il une évaluation pour cette action ? (mode d'évaluation de l'action)



Nous donnons à la fin de l'atelier une fiche d'évaluation pour celui-ci. Une grande majorité des personnes sondées juge l'atelier très intéressant et assez concret.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Faire un outil le plus simple possible puisque l'atelier est à destination de personnes ne sachant pas se servir de l'outil informatique.

Quelles améliorations pourriez-vous proposer ?

Elargir l'outil à d'autres énergies.

Fiche action de lutte contre la précarité énergétique N° 6

Titre de l'action :

Réalisation d'un guide à l'attention de locataire

Contact :

Laëtitia PELLEREY – Responsable de projet précarité énergétique et maîtrise de l'énergie – CEDER
Romain FAVIER – Chargé de mission - CEDER

Période de réalisation :

Toute l'année 2010

Partenariat :

Soligone – Agence immobilière à vocation sociale

Territoire d'intervention :

Département du Vaucluse

Résumé de l'action :

L'agence remet à chaque locataire lors de son entrée dans le logement un guide pour l'informer sur différents points. Nous avons rajouté à ce guide une partie sur les économies d'énergie mais aussi sur les généralités énergétiques.

Objectifs de l'action (préventif/curatif) :

Regrouper toutes les informations nécessaires liées à l'énergie pour un locataire sur un seul guide.

Au niveau local et global, quels sont les besoins précis auxquels répond cette action ?

Une méconnaissance de la part des locataires sur la problématique énergétique.

Mode d'intervention : quelles sont les actions mises en place pour répondre à ces besoins ?

Qui les met en place et comment (temps de travail) :

La durée totale de cette action était de 3,75 jours en 2010.

Quel est le public ciblé ?

Tous les locataires passant par l'agence immobilière.

Financeurs de l'action :

Région PACA
ADEME
Conseil Général de Vaucluse

Quels sont les principaux résultats ?

Satisfaction de la part de la structure partenaire suite à la finalisation du guide.

Y a-t-il une évaluation pour cette action ? (mode d'évaluation de l'action)

Aucune évaluation.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Echange avec la structure partenaire.

Quelles améliorations pourriez-vous proposer ?

Améliorer le contenu du guide et mettre à jour les informations régulièrement.

Fiche action de lutte contre la précarité énergétique N° 7

Titre de l'action :

Journée d'information « gestes et actions simples en situation de précarité énergétique »

Contact :

Laëtitia PELLEREY – Responsable de projet précarité énergétique et maîtrise de l'énergie – CEDER

Période de réalisation :

> De mai à novembre 2009 (5 journées) + mai 2010 (1 journée)

Partenariat :

> Unité Territoriale du Haut Vaucluse (UTHV), EDF solidarité et GDF-Suez Solidarité

Territoire d'intervention :

> Le Haut Vaucluse

Résumé de l'action :

> Journée d'information technique sur la maîtrise de l'énergie

Objectifs de l'action (préventif/curatif) :

> Action préventive visant à sensibiliser les acteurs de l'action Sociale du Haut Vaucluse (assistantes sociales, bailleurs sociaux, conseillères en économie sociale et familiale, associations de quartiers...) pour une meilleure compréhension des gestes simples que l'on peut appliquer lorsqu'on est en situation de précarité énergétique et une meilleure connaissance des acteurs de la thématique (EIE, correspondant solidarité...).

Au niveau local et global, quels sont les besoins précis auxquels répond cette action ?

> Après consultation des professionnels, il apparaissait un besoin d'information générale sur les éco-gestes, les tarifs sociaux de l'énergie et l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence.

**Mode d'intervention : quelles sont les actions mises en place pour répondre à ces besoins ?
Qui les met en place et comment (temps de travail) :**

> Ces journées se déroulaient sur un jour et pouvaient compter jusqu'à 15 participants.

> Les journées étaient découpées en deux temps :

- le matin : intervention des correspondants solidarité EDF et GDF Suez qui présentaient leurs tarifs sociaux et le fonctionnement de leurs services,
- l'après-midi, intervention du CEDER sur les éco-gestes.

> Les sessions d'information à la maîtrise de l'énergie à destination des professionnels de l'action sociale et de l'insertion étaient réalisées sur 6 journées (soit 53.25 jours de travail comprenant formation du salarié, mise en réseau des intervenants, création des outils et support, réunions de présentation aux partenaires, rédaction du bilan, déplacement, gestion des inscriptions, des repas...).

> Temps total consacré à l'action : 53.25 jours

Quel est le public ciblé ?

> Ce projet est destiné aux acteurs de l'action sociale du Haut Vaucluse (assistantes sociales, bailleurs sociaux, conseillères en économie sociale et familiale, associations de quartiers...) étant en contact avec un public en situation de précarité.

Financeurs de l'action : CG84, ADEME PACA, Conseil Régional PACA

Quels sont les principaux résultats ?



> Les participants nous disent avoir une meilleure compréhension du fonctionnement des pôles solidarité et commencent à mieux comprendre le rôle que peut jouer l'EIE dans leur quotidien.

> Augmentation du nombre de contacts des professionnels de l'action sociale envers l'EIE pour des questions sur les dossiers qu'ils accompagnent.

Y a-t-il une évaluation pour cette action ? (mode d'évaluation de l'action)

> Réalisation d'une évaluation en fin de session. Sur les 75 places initialement prévues nous avons pu compter 48 participants. L'évaluation réalisée montre que 100 % des participants ont été satisfaits des sessions dont 85 % très satisfaits.

> Une évaluation à N+1 et N+2 est actuellement en cours afin de savoir si les outils et informations sont utilisés.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

> Réaliser des outils simples que les professionnels de l'action sociale et de l'insertion peuvent utiliser au quotidien.

> Valoriser l'EIE et faire comprendre aux professionnels et à leurs usagers l'importance de cette structure et le rôle qu'elle peut jouer.

Quelles améliorations pourriez-vous proposer ?

> Réaliser des sessions plus courtes (1/2 journées) et proposer plusieurs thèmes (l'eau, l'électricité, les diagnostics rapides lors de VAD,...).

> Faire intervenir un distributeur d'eau.

Fiche action de lutte contre la précarité énergétique N° 8

Titre de l'action :

Permanences « Maîtrise de l'énergie »

Contact :

Laëtitia PELLEREY – Responsable de projet précarité énergétique et maîtrise de l'énergie – CEDER

Romain FAVIER – Chargé de mission - CEDER

Période de réalisation :

3 permanences d'une demi-journée réalisées sur les mois de Septembre et Octobre 2010.

Partenariat :

Bailleur social Vaucluse Logement (agence d'Orange)

Territoire d'intervention :

Résidences du bailleur sur la commune d'Orange

Résumé de l'action :

Animation d'une permanence maîtrise de l'énergie à destination des locataires des différentes résidences du bailleur social. Ces permanences étaient animées directement dans les résidences.

Objectifs de l'action (préventif/curatif) :

Sensibiliser les occupants des résidences aux économies d'énergie et les informer sur les consommations des différents systèmes.

Au niveau local et global, quels sont les besoins précis auxquels répond cette action ?

Les habitants de ces résidences ne se déplaçaient pas sur les lieux des permanences de l'Espace Info → Energie, c'est pourquoi des permanences délocalisées se sont mises en place.

Mode d'intervention : quelles sont les actions mises en place pour répondre à ces besoins ?

Qui les met en place et comment (temps de travail) :

Ces permanences se déroulaient sur une demi-journée. La durée totale de cette action est de 7 jours.

Quel est le public ciblé ?

Grand Public

Financeurs de l'action :

Région PACA

ADEME

Conseil Général de Vaucluse

Quels sont les principaux résultats ?

Une mobilisation des occupants des résidences satisfaisante. En moyenne, 5 personnes par permanences se sont déplacées.

Y a-t-il une évaluation pour cette action ? (mode d'évaluation de l'action)

Aucune évaluation.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

A communiquer auprès de ce public pour les mobiliser encore plus.

Quelles améliorations pourriez-vous proposer ?

Communiquer en plusieurs langues sur ces permanences, ce qui permettrait de toucher un public plus large.



Fiche action de lutte contre la précarité énergétique N°9

Titre de l'action :

Médiation sociale énergie

Contact :

Centre Social Oustau de l'AYGUES

Période de réalisation :

1 Janvier 2011 au 31 décembre 2011

Partenariat :

GDF SUEZ Branche énergie

Territoire d'intervention :

Quartiers d'Orange Nord : Aygues et Fourches Vieilles

Résumé de l'action :

Mise en oeuvre de prestations de médiation sociale énergie

> **INFORMER** sur la maîtrise des consommations d'énergie, les modes de paiement des factures, les aides potentielles, la sécurité des installations intérieures de gaz et d'électricité, le Tarif Spécial de Solidarité (T.S.S.) en gaz naturel, le Tarif de Première Nécessité (T.P.N.) en électricité...

> **EXPLIQUER** comment lire une facture, comment remplir une attestation de demande de T.S.S. en gaz naturel ou de T.P.N., ...

> **ORIENTER VERS LES ACTEURS SOCIAUX**, expliquer leur rôle et fournir leurs coordonnées, remettre aux clients les documents nécessaires pour la prise en charge du dossier par les services sociaux, décrire les modalités à respecter pour déposer un dossier d'aide et, le cas échéant, accompagner les clients en difficulté dans l'instruction de leurs dossiers.

> **ORIENTER VERS LES INTERLOCUTEURS DE GDF SUEZ**, fournir le numéro de téléphone du Service Client ou le numéro national solidarité (N° vert), expliquer leur rôle et, le cas échéant, en concertation avec les services sociaux, négocier un plan d'apurement avec le conseiller Solidarité Habitat.

> **REMETTRE LES BROCHURES** en appui des informations délivrées.

> **ELABORER UN REPORTING** mensuel de l'activité envers les clients de GDF SUEZ et le remettre au Correspondant Solidarité chargé du partenariat.

Objectifs de l'action (préventif/curatif) :

Préventif : Informer, orienter, expliquer, remettre des brochures

Curatif : Apurement des dettes d'énergie

Au niveau local et global, quels sont les besoins précis auxquels répond cette action ?

> Prévenir des difficultés financières des familles socialement défavorisées

> Aider les familles en difficulté en leur proposant des aides financières complémentaires

Mode d'intervention : quelles sont les actions mises en place pour répondre à ces besoins ? Qui les met en place et comment (temps de travail) :

Permanence d'accueil sur les 2 sites Aygues et Fourches Vieilles sur la base de 4 heures d'ouverture journalières.